

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

ARRETE N°ARCIR 2503 024

Réglémentant la circulation

D8 - 11 Grande rue à Marolles-en-Hurepoix

Nous, Maire de Marolles en Hurepoix (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la réglementation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant la demande du 13 janvier 2025 par laquelle l'entreprise COLAS située 28 rue du Général de Gaulle (91410) à ROINVILLE SOUS DOURDAN, sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de reprise de la couche de roulement sur toute sa largeur et selon le périmètre défini par le CD 91, 11 Grande rue à Marolles-en-Hurepoix,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions, pour réglementer la circulation des véhicules,

Considérant l'information transmise au Département UT-Nord-Ouest,

ARRETONS

Article 1 : L'ARCIR 2502 020 est abrogé par l'ARCIR 2503 024, suite à une modification des dates d'intervention.

Article 2 : du mercredi 12 au jeudi 13 mars 2025, inclus, de 21 h 00 à 5 h 00, sous réserve des conditions météorologiques susceptibles de décaler l'intervention, la circulation D8 – 11 Grande rue, sera réglementée la nuit, selon les préconisations du Département :

Interdiction de circuler entre le chemin de la Poste et l'église

Homme Trafic angle Chemin de la Poste/Grande rue

Homme Trafic angle Grande rue/rue de l'Eglise

Homme Trafic angle rue de l'Alun/rue du Puits Blanc pour dévier les usagers souhaitant rejoindre la partie située après la zone de travaux et les communes de Leudeville et Saint Vrain

Mise en place de déviations – accès via D117 (voir plan en annexe)

ARCIR 2503 024

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - Email : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Article 3 : Le stationnement de tous les véhicules est considéré comme gênant (conformément à l'article R. 417-10 du code de la route), au droit des travaux, du mercredi 12 au jeudi 13 mars 2025 inclus de 21 h 00 à 5 h 00,

Article 4 : Une signalisation réglementaire conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société COLAS pour son propre compte et sous son entière responsabilité. Elle sera maintenue pendant toute la durée du présent arrêté. Aux origines et fin d'interdiction, seront apposées les pancartes portant copie du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Brigade Gendarmerie de Marolles-en-Hurepoix, aux Policiers Municipaux, aux Sapeurs Pompiers de Marolles-en-Hurepoix, chacun étant chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté n'est pas transmis en Sous-Préfecture, en application de la loi n° 227-1787 du 20 décembre 2007 et au Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément à leur courrier du 26 février 2016 (sauf fermeture de voies).

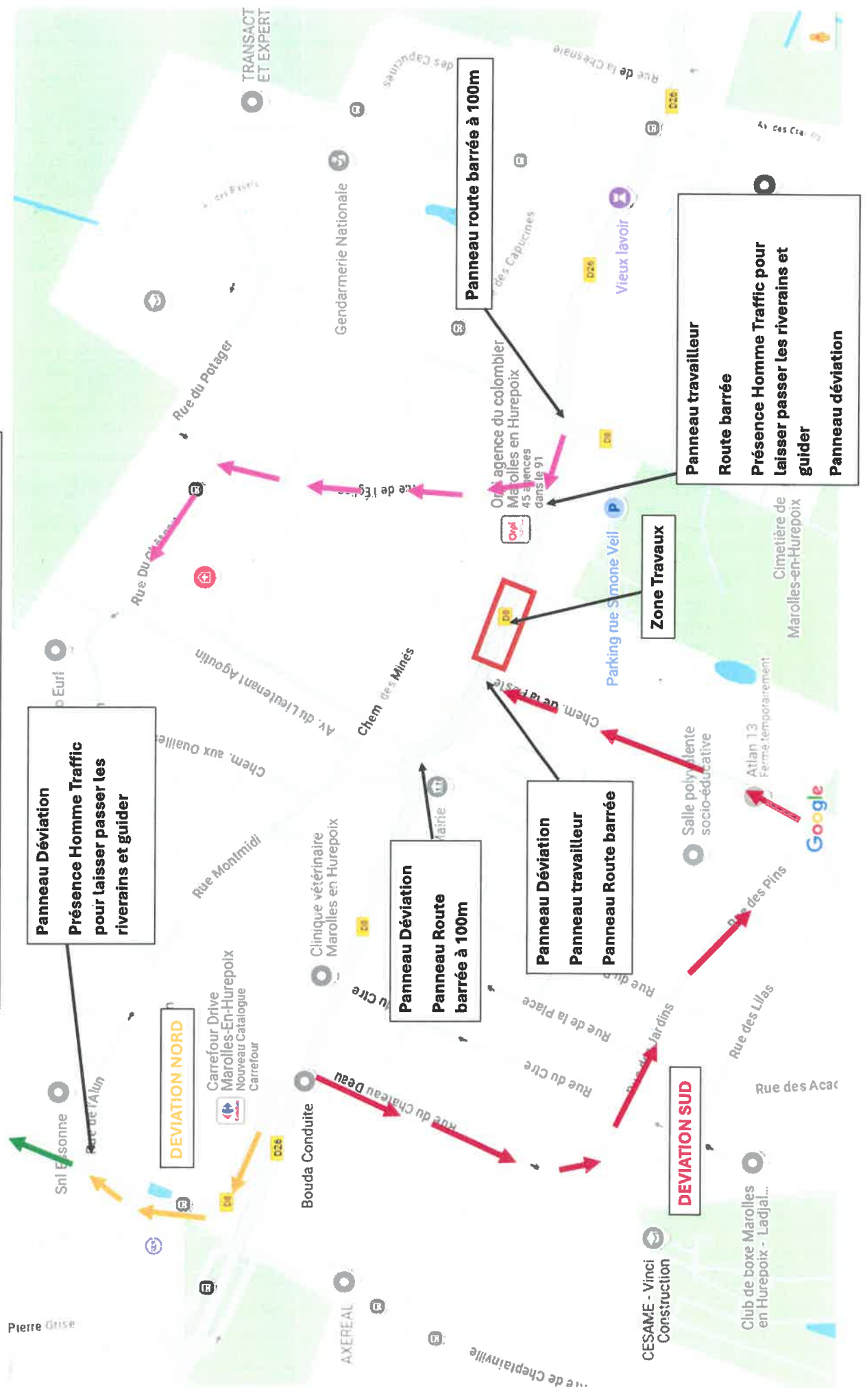
Fait à Marolles-en-Hurepoix
Le 3 mars 2025

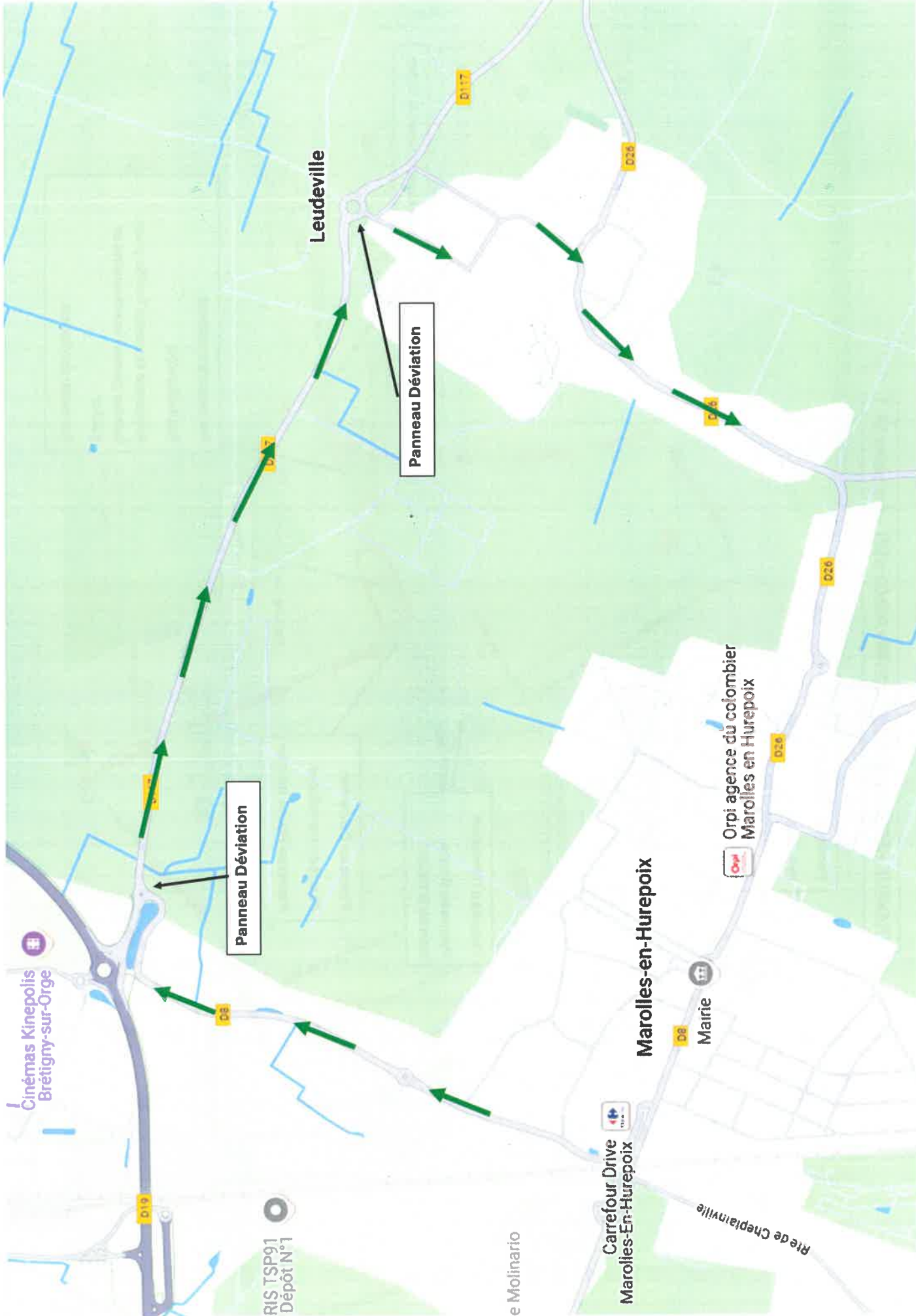
Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Marolles-en-Hurepoix. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAROLLES-en-HUREPOIX' and '91000 ESSONNE'. A black ink signature is written over the seal.

Georges JOUBERT

TRAVAUX REFECTION TAPIS – 21h00 / 05h00 NUIT – Semaine 11





Leudeville

Panneau Déviation

Panneau Déviation

Marolles-en-Hurepoix

Orpi agence du colombier
Marolles en Hurepoix

Mairie

Carrefour Drive
Marolles-En-Hurepoix

Cinéma Kinopolis
Brétigny-sur-Orge

RIS TSP91
Dépôt N°1

e Molinario

Rue de Cheprianville